ils purent admirer le musée et la bibliothèque, avec une magnifique collection d'incunables réunie par la famille des ducs de Fürstenberg. La partie récréative de la journée s'acheva par un goûter pris dans un coin verdoyant, proche de Donaueschingen ; elle fut agrémentée par un concert donné avec beaucoup de talent par un quatuor à cordes (M. Büchner, Mlle Büchner, MM. Klose et Botsch).

Riches d'une nouvelle provision d'échanges d'idées et d'impressions, les latinistes de Strasbourg quittèrent, le soir venu, leurs hôtes fribourgeois.

III.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1963

Président : M. R. Schilling.

Membres et invités présents. — M. le doyen Livet, M. Foyard, Mlle Fugier, MM. Hentz, Lagarrigue, Maurer, Mme Richter, MM. Schultz, Sidler, Zehnacker.

Excusés. — MM. Ruch, Thiriet, Will.

Information.

M. R. Schilling donne d'abord quelques informations d'ordre général relatives, notamment, aux *Hommages à Jean Bayet* qui sont en cours d'impression.

Communications à l'ordre du jour.

I. — La première communication a été un compte-rendu du 3e Congrès international pour le latin vivant, qui s'est tenu à Strasbourg, du 2 au 4 septembre 1963, sous la présidence de M. Pierre Grimal, professeur à la Sorbonne. Ce compte-rendu n'ayant pas pu paraître dans la *Revue*[1], le lecteur est prié de se reporter aux *Actes du 3e Congrès international pour le latin vivant*, avec une préface de M. Jean Bayet, directeur honoraire de l'École française de Rome (Avignon, Aubanel, 1964).

II. — Mlle Fugier présente une communication sur : *Une méthode d'investigation sémantique* (à propos du vocabulaire religieux romain).

1. M. Marouzeau, fondateur et ancien responsable de la *Revue*, exposera dans le prochain volume pourquoi l'insertion de textes relatifs au « latin vivant » n'avait pas paru pouvoir se concilier avec les statuts de fondation de la Société publiés au début de chaque fascicule. (N. d. l. R.)

C'est un fait d'observation facile qu'en latin les composés et dérivés conservent mieux le sens ancien d'un mot que ne fait ce dernier dans sa forme simple. Ainsi, parmi les composés, *angi-portus* garde plus intact le sens ancien de *portus* = « lieu de passage » ($\sqrt{}^{-*}per$ = « traverser ») que le simple *portus* devenu « port »; parmi les dérivés, **dē-emō* > *dēmō* = « enlever » (litt. « prendre en enlevant ») et *eximius* = « distingué » (litt. « que l'on prend en séparant, mis à part ») préservent mieux le sens primitif de *emō* = « prendre » que le simple *emo* devenu « acheter ». Le phénomène, assez naturel, apparaît dans toutes les langues et E. Benveniste en a formulé le principe : « Si un mot dont l'histoire est complexe a formé des dérivés anciens, ceux-ci demeurent les témoins d'un état sémantique qui peut être aboli dans la forme de base et auquel ils aident à remonter » (*Latin « tempus »*, dans *Mélanges offerts à A. Ernout*, Paris, 1940, p. 11-12).

Cependant, là où cette particularité sémantique des composés et dérivés peut nous servir le plus utilement d'outil, c'est lorsqu'il s'agit de ramener au jour le sens « primitif » d'un mot, sur lequel ne nous renseignent par ailleurs ni l'étymologie ni l'emploi qu'en font les textes conservés de la littérature latine. E. Benveniste donne un exemple de cette méthode en montrant comment la considération des dérivés *temperare*, *tempestus* et *tempestas* retitue à *tempus* sa valeur originelle de « circonstance appropriée, occasion, temps pour (faire...) » (*loc. cit.*, p. 12-16). De la même façon, à bien lire la définition de Festus, s. v. *Municipium*, et à s'interroger sur le sens littéral de *municeps* = « qui participe au *munus* », c'est-à-dire à l'ensemble des prestations et services réciproques dont la totalité constitue le lien social fondamental à l'intérieur de la cité, on restitue à *munus* une valeur — bien propre à le réintégrer dans la famille de mots issus de la racine **mei-* = « échanger », dont l'indo-iranien *mitra-* montre bien les connotations sociologiques — dont ses sens courants de « charge remplie par le magistrat, contribution financière, jeux offerts au peuple, etc... », ne laissaient plus guère apparaître ni l'unité ni l'archaïsme[1].

Mais, plus particulièrement encore, la méthode montre son irremplaçable utilité dans le domaine du vocabulaire religieux romain. Ici, en effet, puisqu'il est vrai que la religion romaine est déjà très avancée dans son histoire à l'époque relativement tardive où apparaissent les textes écrits, seule une investigation indirecte peut nous conduire aux sens prélittéraires. C'est pourquoi, si l'étymologie ne nous éclaire guère sur le sens « primitif » de *sakros*, on pourra obtenir au moins quelque

1. Le rapport de *municeps* à *munus* a été élucidé en particulier par Mlle L. Franck dans un mémoire de D. E. S. inédit, *Histoire sémantique de* munus *avec ses dérivés et ses composés*, soutenu à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg (1963).

renseignement sur le sujet en s'adressant à son dérivé factitif *sancire*, litt. « rendre *sakros* », qui signifie en fait « conférer existence ou réalité à... »; et dans le même sens pour *pius*, si le latin écrit ne garde que quelques pauvres traces d'une signification antérieure au classique et banal « qui s'acquitte de ses devoirs envers les dieux, les concitoyens et les parents », un tel sens préhistorique nous est restitué par le dénominatif *piare* = « placer ou replacer l'homme dans une situation favorable eu égard au sacré ». La méthode ici décrite s'avère donc, en matière de recherche sémantique, un instrument sinon universel et toujours suffisant, du moins particulièrement adapté à certains cas difficiles.

— M. Schilling remercie Mlle Fugier de son exposé clair et précis sur un fait de méthode d'archéologie sémantique. Il se demande dans quelle mesure la définition de *sakros* par « qui existe » n'est pas une définition trop large. Un terme comme *sacrificare* permettrait peut-être de la mieux délimiter par la frontière qu'il trace entre le profane et le sacré. A propos de *piare* et de *pius*, il pense qu'il y aurait intérêt à rapprocher ces notions des verbes *pacare* et *placare*, ainsi que de la notion de *pacem ueniamque deum*, pour montrer dans quel climat elles se situent. Mlle Fugier pense qu'en effet ces notions s'éclairent les unes les autres. En ce qui concerne plus particulièrement le rapport entre *placare* et *piare*, *placare* est sans doute antérieur à *piare* parce qu'il désignait l'acte par lequel on rend favorable.

Après avoir remercié orateurs et intervenants et exposé les projets d'activités pour l'année 1964, M. Schilling clôt la séance.

Rectificatif. — *R. É. L.*, tome XL (1962), page 82, fin de l'avant-dernier paragraphe : au lieu de : *mons sacer et Acropolis... Alsatiae paruae patriae Galliae*, lire : *mons sacer et Acropolis... Alsatiae, paruae patriae..., quae est Hortus Deliciarum* magnae patriae, Galliae.